

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 JUILLET 2008

### **OBJET : Chemin de Kerbistoret – Lancement de l'enquête d'utilité publique**

---

Rapporteur : Vincent HUBY

En 2002, le propriétaire de la parcelle HC 206 avait donné son accord pour céder gratuitement à la ville les parcelles HC 178, 175 sous réserve que celle-ci déplace les compteurs EDF – eau potable, et qu'elle prenne à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Le conseil municipal a délibéré dans ce sens le 18 avril 2003 après enquête publique pour le classement des parcelles HC 175, 178, selon les conditions sus-mentionnées.

Des instructions ont donc été données au notaire pour qu'il établisse l'acte de cession. Cependant, le propriétaire a refusé de signer l'acte pour des raisons confuses. Par la suite, il nous a prévenu qu'il revenait sur ses accords précédents.

Cependant, les parcelles HC 178 et 175 servant d'accès à des parcelles privées constructibles, à la station de relèvement des eaux usées et à un chemin situé au nord de Kerbistoret.

Afin de régulariser la situation, il est proposé le lancement d'une enquête afin de déclarer d'utilité publique la réalisation de cet accès et si nécessaire la procédure d'expropriation.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à la majorité de 31 voix pour et 2 voix contre,

- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à lancer ces enquêtes ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire,  
conseiller général

Loïc LE MEUR